

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 Septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : DM budget - emprunts extension Quillane

Le Lundi 30 Septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle qu'un emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole d'un montant de 780 000 € pour le financement des travaux d'extension du Siège de la Communauté de Communes.

Le Président informe que la première échéance sera prélevée le 10 novembre. Cette échéance n'avait pas été inscrite sur le budget 2019, De ce fait il apparait un dépassement de crédits de 2 050 € sur le compte 66111 – Intérêts et de 8 780 € sur le compte 1641 – Emprunt - Opération 109 (Maison du Capcir)

Le Président propose de diminuer, pour la section de fonctionnement, les crédits du compte 60612 afin d'augmenter ceux du compte 66111

Pour la section d'Investissement de diminuer les crédits du compte 1641 Opération Médiathèque et d'augmenter ceux du compte 1641 Opération Maison du Capcir

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-40 : Énergie - Électricité	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 050,00 €	2 050,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641-109-020 : Maison du Capcir	0,00 €	8 780,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641-137-020 : Médiathèques	8 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	8 780,00 €	8 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	8 780,00 €	8 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE

- La diminution, pour la section de fonctionnement, des crédits du compte 60612 et l'augmentation de ceux du compte 66111
- Pour la section d'Investissement la diminution des crédits du compte 1641 Opération Médiathèque et l'augmentation de ceux du compte 1641 Opération Maison du Capcir

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 Septembre 2019

Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
 Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST

Jean Louis DEMELIN
 Président

